



الاتحادية الجزائرية لكرة السلة
Algerian Basket-Ball Federation

Règlement des Tournois Saison Sportive 2024/2025

○ DEVOIRS DES ORGANISATEURS :

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions générales des tournois.

Le club organisateur doit prévoir tout ce qui est nécessaire au bon fonctionnement du Tournoi (réservation de la salle, service d'ordre, matériel technique,).

Une salle devra être mise à la disposition de la Commission Technique afin de tenir la réunion d'avant tournoi avec les Représentants des équipes et toutes autres réunions lors du déroulement du tournoi.

○ DEVOIRS DES EQUIPES PARTICIPANTES :

Les équipes qui prennent part à cette compétition devront respecter les dispositions du règlement des Tournois.

Elles devront se présenter au lieu de la compétition en temps utile, **assister obligatoirement à la réunion technique** qui se déroulera avant le Tournoi et devront coopérer en toute occasion avec les Organisateur et les Représentants de la FABB.

En cas de violation de ces dispositions l'organe compétent de la FABB prendra les sanctions qui s'imposent.

○ DISPOSITIONS TECHNIQUES :

Pour tous les Tournois les équipes seront composées de **14 joueurs (ses)**,

01 manager, 02 aides manager et le soigneur ou médecin qui doivent être régulièrement licencié(es) au sein du club.

Le Représentant de chaque équipe devra déposer lors de la réunion technique les licences des joueurs (ses) et de son encadrement qui seront restituées à la fin du Tournoi, ainsi que la liste des joueur(es) avec les numéros des maillots. Seuls les joueurs(ses) portés sur la liste remise à la Commission Technique seront autorisés à participer aux matchs du Tournoi et devront conserver le même numéro de maillot, sauf changement de joueur(ses).

Une équipe **qui serait absente** lors de la réunion technique se verra maintenue dans le programme des rencontres et **n'aura aucune possibilité d'introduire une réclamation.**



الاتحادية الجزائرية لكرة السلة

Algerian Basket-Ball Federation

○ LA COMMISSION TECHNIQUE :

La commission technique devra fonctionner pendant toute la durée de la compétition. Les fonctions de la commission technique sont les suivantes :

- Contrôle et approbation des installations de jeux, ainsi que du matériel technique prévu à l'article 4 du règlement officiel du Basket Ball.
- Recueillir la liste des participants.
- Préparer les feuilles de matchs.
- Désignation du personnel de la table de marque et nommé un chef de table pour chaque rencontre.
- Homologation des résultats des rencontres et établissement du classement
- Examen des réserves et/ou réclamation et décisions en première instance.
- Imposition de sanctions aux joueurs, entraîneurs, entraîneurs adjoint, accompagnateurs, arbitres et personnels de la table de marque qui ont violé l'esprit et la lettre des Statuts et des Règlements de la FABB.
- Si un matériel technique (24 ") n'est pas fonctionnel avant au pendant le Tournoi, les rencontres se dérouleront sans l'appareil technique 14/24s

La commission technique devra établir un PV d'homologation des rencontres de la journée et des affaires qui lui seront soumis.

○ LE JURY D'APPEL :

Le jury d'appel devra fonctionner pendant toute la durée de la compétition.

La fonction du jury d'appel est de juger en **deuxième instance** tous appels contre les décisions de la Commission Technique relatives à l'homologation des rencontres et les sanctions infligées.

Le jury d'appel devra établir un PV des affaires qui lui seront soumises.

○ RESERVES ET RECLAMATIONS :

Les réserves et réclamations devront être déposées tel que prévu par les Règlements et confirmées dans la demi-heure (1/2) qui suit la fin du match par une lettre explicative des faits, appuyée de la somme de **cinq mille (5.000,00 DA)** qui devra être déposée auprès du Président de la Commission Technique.

Dès réception de la confirmation des réserves et/ou des réclamations, la Commission Technique devra immédiatement se réunir et étudier les réserves ou réclamations introduites et ce, conformément aux différents Règlements.



الاتحادية الجزائرية لكرة السلة
Algerian Basket-Ball Federation

- Etablir un procès-verbal de la réunion.
- Notifier immédiatement au club plaignant les décisions prises qui pourront **faire l'objet d'appel** auprès du jury. APPEL L'appel contre une décision de la commission technique devra se faire demi-heure (1/2) qui suit la notification de la commission technique, par une lettre interjetant appel de la décision de la commission technique, appuyé de la somme de **huit mille (8.000,00 DA)** qui devra être déposée auprès du Président du Jury d'Appel.

Dès réception d'un appel, le jury devra immédiatement se réunir pour étudier l'appel introduit et ce conformément aux décrets règlements.

- Etablir un procès-verbal de la réunion.
- Notifier immédiatement au club plaignant la décision finale prise par le jury d'appel, qui sera définitive et sans aucun recours.
- Si un appel est introduit lors de la dernière journée du Tournoi, le traitement de l'affaire sera étudié ultérieurement au niveau de la FABB par la Commission habilitée.

NB : En cas de fraude, participation d'un licencié suspendu ou autres cas, la FABB peut se Saisir automatiquement du dossier.



MAHMOUDI .Abdelhamid
Président de la Commission Nationale
des Compétitions